

Réunion avec les partenaires sociaux de la branche Institutions de retraite complémentaire

18 Octobre 2021

Données générales

- **30 300 salariés** dans la branche pour 90 entreprises en 2019

Effectifs	Branche	CRIS Q*	Ensemble des conventions collectives de branche
Nombre de salariés au 31/12/2019	30 300	782 000	17 729 700
Nombre de salariés en équivalent-temps plein (ETP) en 2019	29 300	721 000	15 510 000
Nombre d'entreprises (IDCC principal)	90	24 610	1 643 380

*regroupement de branches « Banques, établissements financiers et assurances » (17 conventions collectives de branche)

- 16 entreprises adhèrent à une OP

Caractérisation des salariés et des contrats

- 10% ont moins de 30 ans
- 70% de femmes
- 41% d'employés
- 14% de temps partiel
- 7% de CDD

Caractéristiques des salariés (en % des salariés présents au 31/12 en 2019)	Branche	CRIS Q	Ensemble des conventions collectives de branche
29 ans ou moins	9,9	16,7	23,3
50 ans ou plus	33,1	28,8	27,2
Femme	70,0	59,6	45,2
Cadre	27,4	42,9	19,5
Profession intermédiaire	31,4	30,4	19,5
Employé	41,0	26,2	32,5
Ouvrier	0,2	0,5	28,4
Temps partiel	14,4	11,4	21,2
CDD	7,0	3,9	8,8

Rémunérations (1/3)

Le salaire net moyen est de 3 170€, contre 2 460€ pour l'ensemble des branches

Salaire mensuel net moyen d'un équivalent-temps plein, en 2019 (en euros)	Branche	CRIS Q	Ensemble des conventions collectives de branche
Ensemble	3 170	3 600	2 460
29 ans ou moins	2 040	2 310	1 850
30-49 ans	2 920	3 510	2 500
50 ans ou plus	3 850	4 370	2 830
Hommes	3 940	4 480	2 650
Femmes	2 830	2 990	2 200
Cadre	4 920	4 980	4 250
Profession intermédiaire	2 840	2 600	2 450
Employé	2 180	2 150	1 750
Ouvrier	1 930	2 050	1 870
Entreprise de 1 à 9 salariés	2 630	2 800	2 040
Entreprise de 10 à 19 salariés	3 790	3 740	2 250
Entreprise de 20 à 49 salariés	3 540	4 530	2 350
Entreprise de 50 à 99 salariés	3 910	4 290	2 420
Entreprise de 100 à 249 salariés	2 990	4 630	2 560
Entreprise de 250 à 499 salariés	2 980	3 600	2 620
Entreprise de 500 salariés ou plus	3 170	3 520	2 770

Rémunérations (2/3)

- 1% des salariés de la branche ont directement bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2020

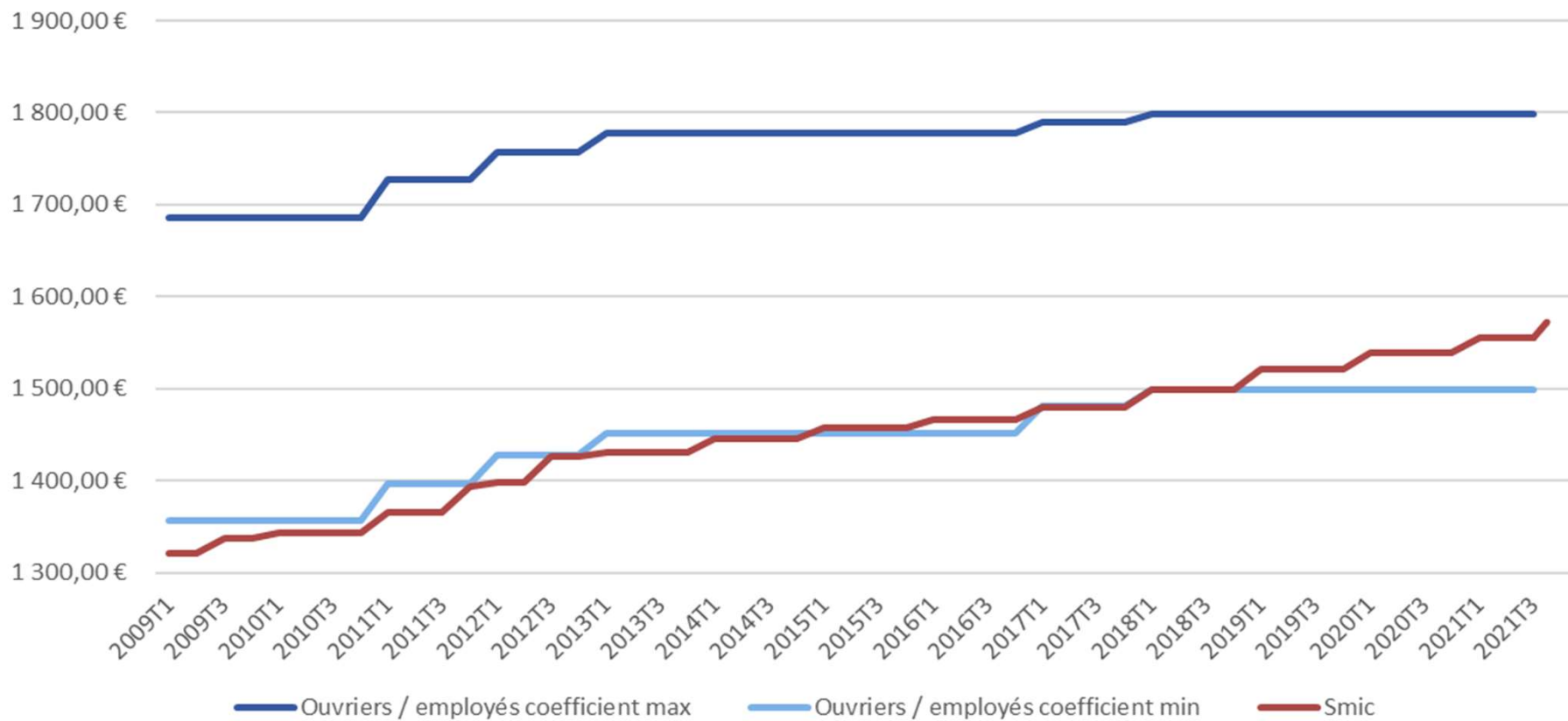
	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
Industrie	6,2	5,6
Construction	9,4	10,0
Tertiaire	15,5	15,1
dont Institutions de retraite complémentaire	0,6	0,8
Ensemble	13,4	13,0

Rémunérations (3/3)

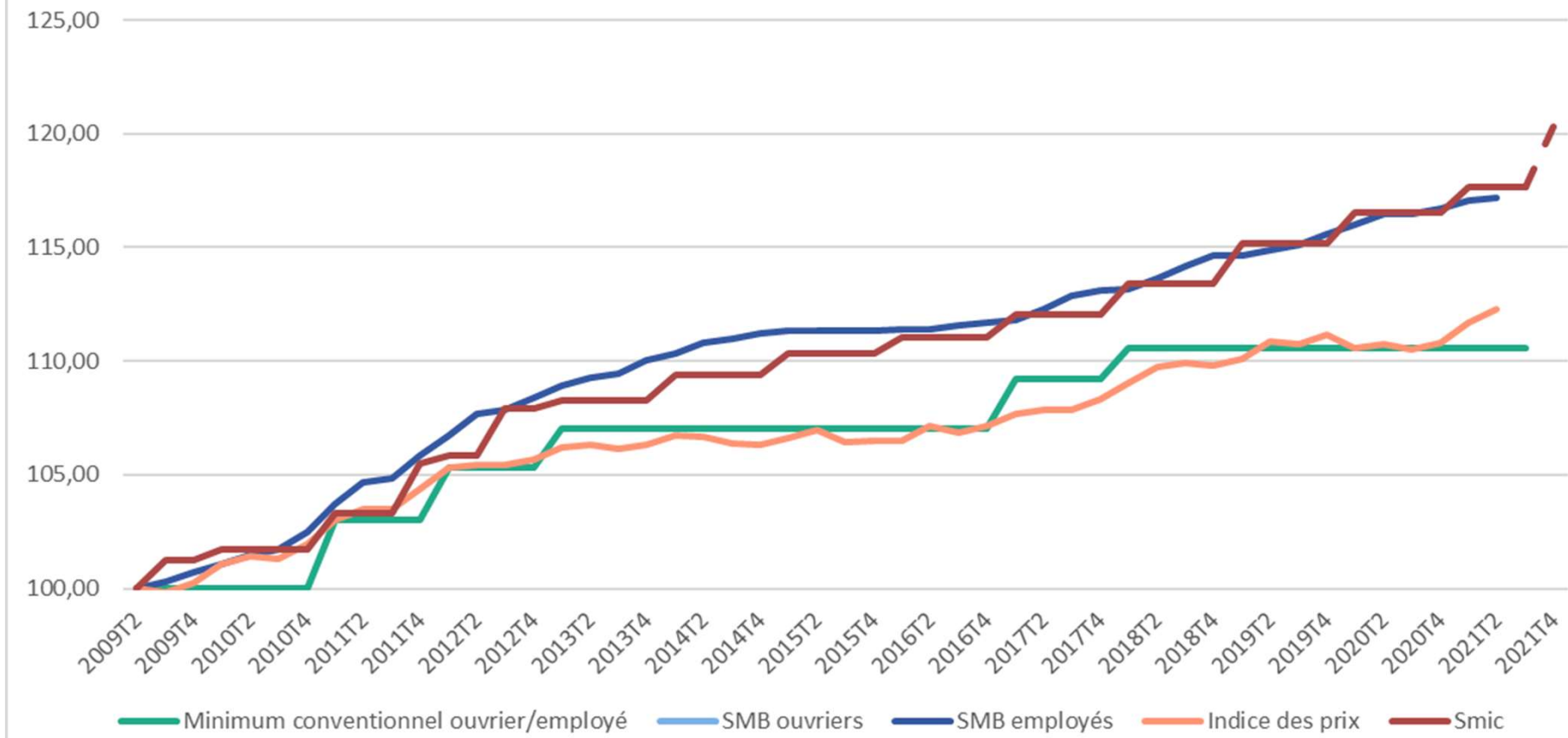
- 1% des salaires mensuels de la branche sont inférieurs à 1,05 Smic, contre 5% dans l'ensemble des branches

Répartition des salaires relativement au Smic, en 2019 (en %)	Branche	CRIS Q	Ensemble des conventions collectives de branche
Moins de 1,05 Smic	1,2	1,1	5,2
Entre 1,05 et 1,1 Smic	0,4	0,5	3,5
Entre 1,1 et 1,2 Smic	1,2	1,7	8,0
Entre 1,2 et 1,3 Smic	1,7	2,3	8,6
Entre 1,3 et 1,4 Smic	2,2	2,9	8,1
Entre 1,4 et 1,5 Smic	2,9	3,4	7,3
Entre 1,5 et 1,6 Smic	4,2	3,9	6,6
Entre 1,6 et 2 Smic	24,5	18,6	19,7
Entre 2 et 3 Smic	37,7	36,7	20,9
Entre 3 et 4 Smic	13,3	14,5	6,5
Entre 4 et 5 Smic	5,3	6,2	2,6
Supérieur à 5 Smic	5,4	8,2	3,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Montant des minima conventionnels de la branche Institutions de retraite complémentaire



Indices de salaires et de prix de la branche Institutions de retraite complémentaire



Dernières négociations salariales

- **Dernier accord sur les salaires** : 16/03/2018 (effet au 01/01/2018)
- **Montant du 1^{er} coefficient** : 1 499,00 €
- **Écart** entre le montant du 1^{er} coefficient et le Smic au 1^{er} octobre 2021 : 90,47 €
- **L'accord était conforme au Smic à la signature mais 7 coefficients sont inférieurs au Smic au 01/10/2021**

Estimation du coût de l'intervention de l'État par dispositif emploi-formation en faveur des entreprises de la branche Institutions de retraites complémentaires (IDCC 1794)

Dispositif d'aide	IDCC	1794
	2020	2021
Activité partielle (AP) - (1)	17 707 000 €	3 872 000 €
Activité partielle de longue durée (APLD) - (1)	24 000 €	272 000 €
Aide Apprentissage - (2)	1 538 000 €	139 000 €
Aide à l'embauche des jeunes (AEJ) - (3)	349 000 €	160 000 €
Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH) - (3)	9 000 €	4 000 €
Contrats aidés (PEC) - (4)	56 000 €	76 000 €
Contrats aidés (CIE) - (4)	8 000 €	125 000 €
Emplois francs (EF) - (5)	186 000 €	96 000 €
Aide à la formation du Fonds national de l'emploi (FNE-Formation) - (6)	250 000 €	70 000 €
Total	20 125 000 €	4 814 000 €

Note : le coût du recours à chaque dispositif est estimé à partir de l'activité économique principale des entreprises (code NAF). Le périmètre de la branche est défini à partir de la table de passage produite par la DARES qui associe, à un identifiant de convention collective (IDCC) donné, la part des salariés dans les différents code NAF couverts par la branche. La proportion des salariés couverts par les entreprises de la branche dans chaque code NAF est alors appliqué au montant de l'aide versé par code NAF. Cette estimation ne peut être appliquée au nombre de salariés bénéficiaires des aides considérées.

(1) Source ASP-DGEFP ; données arrêtées au 06/10/2021 ; les données financières correspondent aux montants payés au titre de 2020 et 2021

(2) Source ASP-DGEFP ; données arrêtées au 02/10/2021 ; les données financières correspondent aux montants payés pour les contrats débutés en 2020 et 2021

(3) Source ASP - DGEFP ; données arrêtées au 02/10/2021 ; les données financières correspondent aux montants engagés au titre de l'année de conclusion du

(4) Source ASP - DGEFP ; données arrêtées au 25/09/2021 ; les données financières correspondent aux montants engagés

(5) Source Pôle emploi ; données arrêtées au 31/08/2021. Montant total estimé pour les entrées en 2020 et sur la base des entrées en date du 31 août pour 2021

(6) Source OPCO, données arrêtées au 31/08/2021 ; les données financières correspondent au montant FNE engagé au titre de l'anne de référence.